



Comité de Pétanque et de Jeu Provençal
de la Haute Garonne

Fédération Française de Pétanque et
Jeu Provençal - Ligue Midi-Pyrénées

COMPT E R E N D U

Réunion du Comité Directeur
Vendredi 22 mars 2019

Elus(es) Présent(e)s :

Mmes : CASSAIGNEAU - CLAMENS - LOZANO - RATHBERGER -
SANS - SARMAN

Mrs : ARCANGELI - BEIGNON - CARLE - DEBEZI - DUCASSE -
GALIANO - LACROUX - LE BOT - LE MANACH - NEVEU -
PINAUD - RICARD - VIGNERES

Absent(e)s excusé(e)s :

Mmes: MONDRAGON - ROUGES

Mrs : ARNAUD - AZEMA - DALLIER - HUGUET - JURADO

Préambule du Président

Bonjour à toutes et tous, et encore une fois merci de vous être soustraits à vos obligations afin de pouvoir être des nôtres.

La saison bat son plein, nous sommes à la fin des qualificatifs de secteur et déjà se profilent les championnats départementaux.

Mais si, je n'ai pas eu de remontées significatives sur le respect des tenues, certains secteurs m'ayant tenu au courant et d'autres pas, il n'en va pas de même pour le comportement de certains de nos licenciés. Aidés par le fait que la législation sur la vente et distribution de boissons alcoolisées sur les terrains de sport n'a pas été respectée.

Vendre des alcools forts relevant de la licence 4 dans une enceinte sportive est interdit et réprimé par le code du sport et de santé publique : combien de fois faudra-t-il le répéter afin que les dirigeants de clubs ne se prêtent plus à ce genre de pratique ? Dès lors, comment s'étonner que certains individus en arrivent à des extrémités telles que celles connues par le club de Tournefeuille.

La commission de discipline se réunira et statuera sur cette affaire, comme elle a l'habitude de le faire mais l'alcool étant un fléau, il n'y a pas à avoir de scrupules à sanctionner et rechercher les circonstances aggravantes lors de tels agissements. Pour ma part, j'ai informé la mairie afin qu'elle rappelle aux dirigeants leurs obligations, qu'elle sache ce qui s'est passé et qu'elle connaisse notre position sur cette problématique. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce point lors du déroulé de la réunion par la mise en œuvre des préconisations et contrôles souhaités par la FFPJP.

Lors de notre dernière réunion, j'ai dit que les règles fixées par le CD s'appliquaient à tous et toutes et qu'il n'y avait pas lieu de s'en affranchir pour quelques raisons que ce soit. Chaque secteur doit pouvoir en cas de contestation fournir les éléments permettant d'apporter des réponses. Il vous appartient donc d'être rigoureux dans la gestion des compétitions (inscriptions, tirage au sort...).

Si certains ou certaines ne comprennent pas ce que veut dire le mot rigueur, éthique ou honnêteté, je saurai le leur rappeler. En attendant, les modalités de gestion des compétitions sont dictées par la commission compétition, la mise en œuvre au niveau du secteur est collégiale et ne saurait être la « chasse gardée » d'une seule personne. Ceci pour éviter les erreurs et les suspicions de tricherie. Je ne vais pas rappeler à chaque réunion, ces principes qui pour moi sont la base du travail et de la confiance réciproque.

Mais en toute chose, il faut savoir raison garder et ne pas prendre la Pétanque pour ce qu'elle n'est pas : la vie. Le bénévolat est un travail qu'il faut savoir faire avec rigueur et compétence. Il n'est pas

rémunérateur sauf si l'on considère les engueulades et récriminations comme tel, alors nous serions riches. Il nous apporte des bénéfices secondaires pour autant que notre façon d'être et faire, notre probité soient reconnues, nos actions et postures fixent le regard des autres, à nous d'en prendre conscience et de faire ce qu'il y a lieu de faire pour servir le comité et la FFPJP.

Les championnats départementaux vont débiter : à nous d'être vigilants pour qu'ils se déroulent au mieux.

Michel LE BOT

1 - Approbation du compte rendu de la réunion du 22/02/2019

Le compte rendu soumis à l'approbation de l'Assemblée n'apporte aucune remarque et est approuvé à l'unanimité.

2- Bilan des 1ers Championnats Qualificatifs secteur

a. Participation

A ce jour, il ne reste plus que les qualificatifs secteurs doublettes mixtes, les triplettes promotions et vétérans à jouer. Conséquences :

- Sur le plan financier

Nous avons estimé que la suppression des deuxièmes tours qualificatifs secteurs allait entraîner une perte de 25 000€. A ce jour, nous sommes à moins 23 188€. Avec les deux Championnats H.G Provençal à venir et les 3 qualificatifs secteurs pétanque, nous pouvons estimer la perte à 18 000€ environ soit environ 35- 40% de moins.

Bilan :

Doublette senior masculin	=> - 36%
Doublette senior féminin	=> - 36%
Triplette masculin	=> - 40%
Triplette féminin	=> +5 %
Individuel masculin	=> - 38 %
Individuel féminin	=> - 28%
Doublette mixte	=> -34%

A aujourd'hui, la moyenne générale est de moins 38% et s'applique à tous les secteurs.

- Sur le plan sportif

Dans l'ensemble le fonctionnement a bien été assimilé. La question reste posée pour le championnat triplette féminin où la proportion de participation par rapport au nombre d'équipes à qualifier reste faible.

Réflexion : en doublette masculin pour 64 équipes à qualifier sur 1172 inscriptions, le ratio est presque de 20 ; en triplette senior masculin, pour 64 équipes à qualifier sur 744 inscriptions, le ratio est de 10 etc. Or, en triplette féminin, pour 32 équipes à qualifier sur 220 équipes participantes, le ratio est seulement de 6. Ce Championnat triplette féminin est peut-être surdimensionnée (32 équipes qualifiées pour le Championnat H.G est peut-être trop élevé) ?

Par rapport au nombre de qualifiés au Championnat Départemental (34 ou 68), la condition mise en place est que pour se qualifier dans un secteur, il faut avoir gagné deux parties et le cadrage doit se faire au premier tour.

Si la condition avait été que pour se qualifier dans un secteur il fallait avoir gagnées et jouées deux parties, certains secteurs n'auraient pas pu assurer le nombre d'équipes à qualifier... A méditer.

b. Une bonne tenue :

- Secteur de Grenade : quelques rappels à l'ordre mais rien d'important
- Secteur du Comminges : des joueurs ont été contraints de se changer et d'autres exclus pour le

port du jean (1 en doublette masculin, deux en tête à tête et triplete). Sur le haut identique, du travail reste à faire ...

- Secteur de Muret : des problèmes sur l'interdiction du port du jean ont été relevés mais chacun des contrevenants est allé se changer. Sur le tête à tête, un joueur a été exclu par le jury pour défaut de haut identique (LOL).

- Secteur des 4 Vallées : le contrôle des tenues a été effectué par les deux délégués du championnat car les arbitres étaient peu enclins à assumer cette tâche. Sur le premier qualificatif, quelques jeans vite remplacés dans l'heure qui suivie, mais aucune autre infraction au règlement sur les championnats suivants. Le respect du haut identique reste un peu compliqué.

- Secteur du GLS : rien de vraiment particulier à part quelque rappel sur l'interdiction du port du jean.

- Secteur de Carbonne : idem aux collègues

- Secteur de Toulouse : idem aux collègues, avec en plus l'incompétence notoire de certains arbitres. Exemple : sur le championnat tête à tête masculin, l'arbitre intervient sur une partie au motif que les joueurs ne sont pas en hauts identiques ... Le joueur fait remarquer, que les deux joueurs en question, sont en fait les deux adversaires de la partie en cours !!

Le président félicite les délégués de secteurs et les présidents de clubs pour leur rôle dans l'application du règlement sur les tenues que ce soit le haut ou le bas, ainsi que les joueurs pour le respect de ce règlement.

c. Déroulement des Championnats Départementaux (voir **Annexe I**)

Cette saison, les Championnats Départementaux se déroulent avant le Championnat Régional pour qualifier aux Championnats Régionaux et aux Championnats de France. Ce changement a des incidences sur la façon de mener le déroulement du Championnat.

Chaque cas est repris, un par un et les cas particuliers expliqués plus en détail par Francis RICARD. Les cellules surlignées en jaunes sont des cas particuliers à bien suivre car concernent les Champions Midi-Pyrénées 2018, qualifiés d'office.

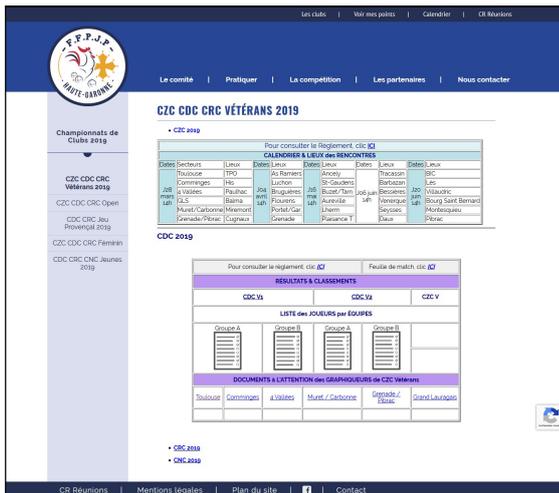
Pour les parties de « barrage » (cas 1, 2, 3, 6, 11 & 12) : le tirage des oppositions des parties de barrage est le même que celui des ½ finales. **Validé**

Le président s'adresse aux grincheux qui trouvent anormal le principe de la qualification d'office des champions et rappelle l'article 3-d des championnats de France qui prévoit que « *dans la mesure des places disponibles, les Champions(nes) et Vice-champions(nes) des Championnats seniors sont qualifiés(es) automatiquement pour l'année suivante à condition de rester dans la même formation. Le vainqueur du Championnat Promotion sera qualifié d'office pour le Championnat de France Triplette Senior (toutes catégories) à condition de rester dans la même formation. En cas d'indisponibilité d'un joueur ou d'une joueuse, l'équipe est remise à la disposition du Comité Régional ou du Comité Départemental qu'elle représentait et qui doit l'attribuer dans le cadre d'un qualificatif sauf pour le Championnat Promotion où l'équipe est réaffectée au total des équipes à répartir* ».

Ainsi ce qui est appliqué pour les CDF, se retrouve aux niveaux inférieurs et sur le plan sportif, c'est valorisant.

d. Participation des Clubs aux Championnats Départementaux

Du fait de la disparition de 9 qualificatifs, il semble logique de revoir le nombre minimum de participations des clubs aux Championnats Départementaux (qui était de 5 participations pour environ une trentaine de Championnats) pour leur attribution de compétitions Départementales. De cinq participations, on passerait à quatre. **Validé à l'unanimité.**



e. CDC & CZC vétérans

Francis RICARD présente et explique les tableaux publiés sur le site officiel du CD31 et la publication des listes qui seront mises à jour au fur et à mesure des journées (consulter le site dans la rubrique « Championnat des Clubs » dont copie d'écran ci-contre).

f. CDC open et féminin

Les poules ont été établies et les désignations des réceptions finalisées en tenant compte des desideratas des Clubs.

A ce jour, une seule réclamation, celle du Club de Castelginest dont la rédaction du formulaire de

demandes prêtait à confusion et du fait a été mal interprété par le Comité de pilotage. A ce jour, le club de Castelginest fait part qu'il s'était positionné pour recevoir un tour de CZC mais ne peut recevoir le même jour le CDC masculin (manque de terrains). Or, aucun autre Club sollicité ne peut recevoir ce tour de CDC.

Il est demandé aux responsables du secteur des 4 Vallées de demander au Président de Castelginest de conserver le CDC pour proposer le CZC à un autre Club.

g. Récompenses des Champions Départementaux

Au regard des difficultés rencontrées l'année dernière, il a été décidé de revoir les modalités des récompenses en conservant le principe de base qui est que la meilleure récompense en matière sportive reste la participation sur une compétition de renom, seule la modalité est à revoir.

➤ Modalités :

- Les équipes championnes triplètes H.G devront jouer dans la même composition que lors de leur qualificatif. Ils choisiront leur national (entre juin et décembre de la saison concernée).
- Les champion(ne)s doublettes, les joueurs (eusses) choisissent le 3^{ème} joueur dont ils communiquent les coordonnées au CD31 et choisissent leur national. Le CD n'indemnise que les 2 joueurs récompensés. Ils choisiront leur national (entre juin et décembre de la saison concernée).
- Idem en individuel et en jeu provençal.
- Il n'y aura plus de délégué départemental.
- Les champion(ne)s seront indemnisés par le CD31 sur la base du déplacement Via Michelin, l'hôtel (2 nuits x 50€ la nuitée), la restauration (4 repas x 20€) et leur inscription au National, soit une prise en charge totale de 750€ maximum, sur présentation de justificatifs pour une triplète.

Le principe et les modalités d'attribution des récompenses aux Champions présentés ci-dessus sont validés à l'unanimité des présents. La C° jeune est chargée de faire des propositions pour les récompenses des Champions Jeunes en tenant compte des contraintes propres à cette catégorie.

h. Tirage Coupe de France 2019/2020

Répartition des équipes pour le 3^{ème} tour : 32 clubs gagnants du second tour + 18 clubs tête de série = 50 clubs. Le comité de pilotage a précédé, ce jour, au tirage du 3^{ème} tour de la Coupe de France dont 6 clubs exempts (28 clubs disputeront le 4^{ème} tour qui désignera les 14 clubs qualifiés pour le 1^{er} tour de Zone).

Dernière minute : La date butoir du 3^{ème} tour est fixée au week-end des 3, 4 ou 5 mai 2019. Les clubs qui souhaiteraient jouer le 1er mai peuvent le faire, sous réserve de deux conditions :

- 1) que les deux clubs concernés par la rencontre soient d'accord pour jouer le 1er mai,
- 2) à charge pour le club recevant d'informer le responsable de Secteur, du report de la date de la rencontre et lui permettre ainsi de pourvoir à la nomination de l'arbitre.

3 - Refonte des Secteurs

Une réflexion doit être amorcée sur le redécoupage des secteurs/zones dans notre Département en partant de deux postulats :

- Demain, la hausse du carburant et les frais de transports ne permettront pas à nos licenciés de faire 100 kms pour faire un qualificatif. Nous devons réfléchir à offrir aux joueurs la possibilité de jouer dans des conditions de proximité raisonnable et optimale.
- Pour solliciter des aides auprès du Conseil Départemental sur une zone, il sera plus cohérent de coller à un découpage par canton pour éviter de solliciter plusieurs aides auprès de plusieurs cantons.

Peut-être faut-il réfléchir à un découpage cantonal avec une entité administrative qui gère le sportif (comme aujourd'hui). Se pose beaucoup de questions pour le secteur de Toulouse : doit-il continuer d'exister sous la forme actuelle ? Les clubs doivent-ils être dispatchés ? etc. Le seul territoire qui, à aujourd'hui, a une entité géographique est le Comminges qui trop étendu géographiquement ne supporterait pas d'être coupé en deux.

Certains secteurs (GLS, 4 Vallées) sont trop « gros » pour faire des qualificatifs (manque d'installation) mais pas assez « gros » pour faire deux sous-secteurs. L'idée serait de refondre les 8 secteurs actuels en 5 zones qui pourraient être elles-mêmes divisées en deux soit deux secteurs par zone (ex. de Muret/Carbonne – Grenade/Pibrac).

Il sera peut-être bon d'éviter de donner des noms de villes (Muret, Pibrac, Grenade, Toulouse) aux nouvelles zones au profit de nord, sud, est, ouest et centre.

Actuellement nos découpages géographiques ne sont pas très cohérents. Exemple dans le secteur de Muret : sur la même route, le club de Labastidette est dans le secteur de Muret, le Lherm est dans le secteur de Carbonne et Poucharramet est dans le secteur Muret ! Et bien d'autres incohérences encore dans d'autres secteurs.

Il s'agit là de réflexions et d'hypothèses de travail dont le groupe en charge du projet (un représentant par secteur avec à sa tête Raymond LEMANACH) aura à charge de plancher pour présenter un avant-projet en mai 2019, une présentation à la réunion du Comité Directeur du CD de juin 2019 puis la présentation aux clubs au plus tard en septembre pour une possible validation au congrès départemental 2019 et une mise en place pour janvier 2021.

4 - Contrôle d'alcoolémie sur les Championnats Départementaux

Depuis le 1^{er} janvier 2019, en raison du pouvoir réglementaire des Fédérations, la compétence des contrôles d'alcoolémie ne relève plus que du seul médecin mais aussi de personnes désignées et habilitées par leur Comité Départemental ou Régional.

Il ne s'agit pas d'un pouvoir de police mais d'un contrôle réglementaire pour garantir la propreté du sport et la sécurité des personnes.

Les joueurs mais aussi les Délégués et/ou les arbitres sont susceptibles d'être contrôlés.

La désignation des joueurs d'une équipe à contrôler résultera d'un tirage au sort et non d'un choix ciblé. La limite autorisée du taux d'alcool dans le sang est celui prévue par la loi soit 0,5 g/L.

En cas de contrôle positif, la partie doit être arrêtée entre vingt et trente minutes. A l'issue de cette pause, la personne souffle une seconde fois. Si le taux n'est pas redescendu en-dessous de la norme autorisée, la personne est exclue de la compétition.

Le Comité s'est doté de deux éthylotests agréés. Pour cette saison 2019, le président propose que lui-même et Raymond LEMANACH soient habilités à remplir cette fonction sur les compétitions

départementales.

Le comité valide l'habilitation pour ces deux membres élus. En ce qui concerne les contrôles, conformément à l'article 33 du RAS, un ordre de mission sera établi pour chaque manifestation contrôlée, à charge aux personnes habilitée d'appliquer le protocole fixé par la FFPJP.

5- Compte rendu de la réunion de la C° d'arbitrage du 05/03/2019

Cette réunion consistait à désigner les arbitres sur les championnats départementaux. Frédéric DEBEZI souligne que le Trophée Départemental Jeune a été oublié. Dont acte.

Il faudra aborder dans tous les secteurs, le projet de la CNA concernant l'obligation de présenter pour 2019, un candidat arbitre dans tous les Clubs disposant d'au moins 50 licenciés pour arriver en 2020 à un arbitre dans tous les clubs qui participent à la Coupe de France, aux CDC, CRC.

Pour assurer de la formation aux candidats et leur garantir un potentiel succès aux examens, la C° d'arbitrage estime indispensable de commencer, dès à présent, à se structurer, l'examen étant toujours fixé à la mi-janvier.

6 - Organisation du Congrès Départemental 2019

Suite aux démarches de Jean-Bernard et de Marie-Madeleine, M. le Maire de Cornebarrieu (Secteur de Grenade) a validé l'accueil du 70^{ème} Congrès Départemental le 8 décembre 2019 à la salle Aria de sa Commune.

Seule dépense, la prise en charge du régisseur de la salle à hauteur de 350€ : **validé**.

La salle des Fêtes de la commune étant indisponible, Jean-Bernard a sollicité et obtenu le prêt de la salle des Fêtes de Mondonville, toute proche, pour la restauration du dimanche midi.

7 - Point des licences et de la Trésorerie

- Licences

Aujourd'hui, le comparatif de dates à dates fait apparaitre une perte de 91 licences ; le comparatif du 22/03/2019 au 05/11/2018 fait ressortir un manque de 860 licences, ce qui est encore très important. Tout reste à faire.

SECTEURS		LICENCES AU	LICENCES AU		LICENCES AU	Ecart
N°	NOM	22/03/2019	22/03/2018		05/11/2018	
1	TOULOUSE	1298	1282	16	1388	-90
2	COMMINGES	1435	1448	-13	1553	-118
3	4 VALLEES	2194	2185	9	2333	-139
6	CARBONNE	1111	1111	0	1225	-114
8	GRENADE	979	1006	-27	1065	-86
10	MURET	1024	1031	-7	1087	-63
11	PIBRAC	1350	1411	-61	1480	-130
13	GLS	1698	1706	-8	1818	-120
TOTAL CD31		11089	11180	-91	11949	-860

- Point de trésorerie

Quelques secteurs restent redevables des acomptes sur les licences et des droits de mutation. A ce jour, nous avons encaissé 181 000€ de licences et 18 000€ de mutations qui nous permettrons de régler à la FD l'acompte sur les licences pour 84 000€.

Pour l'instant, nous sommes sur les dépenses courantes. Les contrats d'assurance ont été renégociés et présentent une économie de 1000€. Le contrat avec Orange est encore en cours de négociation, l'abonnement lié à la fibre restant encore à résoudre.

8 - Questions diverses

 Michel LE BOT

Avec Raymond LEMANACH, nous avons renégocié le contrat que nous avons avec le groupe VELA. Nous allons changer le photocopieur du Comité, celui de Muret et celui du Grand Lauragais, tous trois n'ayant pas été changés depuis 6 ans. A l'issue de cette négociation, nous allons économiser 1000€ par an sur les 5 années à venir (5600€ HT). Une étude a été demandée pour disposer d'un parc d'ordinateurs par secteurs avec achats et maintenance, pour le mandat prochain.

Nos dépenses en matériel peuvent être inscrites en immobilisation et donc rentrer dans un plan d'amortissement, ce qui n'est pas le cas à aujourd'hui où nos dépenses de matériel rentrent en dépenses brutes. Faire de la location de matériel revient à faire de l'amortissement sur 5 ans avec un SAV garanti.

Grâce à ce partenariat, le Groupe VELA nous octroie une enveloppe budgétaire à hauteur de 1000€ environ, pour les 5 ans à venir, sur l'achat des trophées tournant de nos Championnats Départementaux.

 Geneviève RATHBERGER

Un club peut-il interdire l'accès à un boulodrome couvert à une personne étrangère au club ?

Réponse : cette situation relève du Règlement Intérieur du Boulodrome lui-même relevant d'un accord de la Mairie. Cet accès peut être conditionné à la détention d'une carte d'accès (et non carte de membre) au boulodrome de ladite commune.

 Frédéric DEBEZI

- 1) Y aura-t-il un véhicule type « Kangoo » mis à disposition pour le transport du matériel (panneaux de scores, tenues départementales pour essayage, etc.). Réponse du président : oui et il faut s'en préoccuper rapidement.
- 2) Demande si un compte-rendu de la finale du CDC Jeunes qui s'est déroulée au TPO le 16 mars peut-être fait ? Oui, Raymond LEMANACH qui était le délégué sur la journée énonce les résultats :
 - En catégorie Benjamins/Minimes, 2 clubs qualifiés pour le CRC Jeunes des 28 et 29 septembre 2019 - le Club Champion, Entente Fonsorbes/Plaisance/Tournefeuille et le Club vice-champion, Castelginest1.
 - En catégorie Cadets/Juniors, 1 seul Club qualifié pour le CRC Jeunes des 28 et 29 septembre 2019, l'Entente Saint-Alban/Fronton.

Francis RICARD rappelle le RI des CRC Jeunes : pour l'année 2019 le CRC comprendra, par catégorie, les 13 champions départementaux, les 2 champions de territoire LR et MP, 1 équipe supplémentaire attribuée au territoire MP dans la catégorie benjamins/minimes et une équipe supplémentaire attribuée au territoire LR dans la catégorie cadets/juniors.

Frédéric DEBEZI demande la rédaction d'un cahier des charges pour cette compétition pour rappeler les obligations de chacun (traçage des terrains, marquage des ateliers, rappel du règlement etc.).

 Raymond LEMANACH

Rappelle aux responsables de secteur de recenser les absences des joueurs sur les qualificatifs secteurs et de transmettre les absences non justifiées le plus rapidement possible au secrétariat du CD31.

 Gilbert DUCASSE

Est-ce qu'il y aura un animateur sur les championnats départementaux ? Oui, mais pas sur tous et uniquement le dimanche.

🇫🇷 Raymond NEVEU

Souhaite savoir où en est la rédaction d'un calendrier récapitulatif des compétitions jeunes en Occitanie ? C'est en cours.

🇫🇷 Pierre-Noël ARCANGELI

Où en est le calendrier des Délégations sur les Championnats Départementaux, Régionaux et France ? Il va être diffusé sous quelques jours.

Déroulement des Championnats Départementaux : les championnats qui se déroulent sur deux jours, se terminent le samedi après les 8èmes joués et reprise le dimanche matin au niveau des 1/4 de finale à 10h. Quoiqu'il en soit, la décision revient au jury.

Question des tenues sur les concours régionaux : il est fait application du règlement fédéral, validé par l'AG du Comité Régional Occitanie de janvier 2019 : le port du haut identique dès la première partie est obligatoire en 2019.

🇫🇷 Serge GALIANO

Souhaite que le Comité réfléchisse sur les modalités de la prise en charge des déplacements des membres du Comité sur les Championnats Régionaux ou France, dès lors qu'ils n'utilisent pas le mode de transport retenu par le CD.

Ce sujet avait été évoqué lors d'une réunion de la C° Logistique le 26 septembre 2018 mais n'avait pas fait l'objet d'une prise de position de la part du Comité Directeur. La C° logistique avait proposé que lorsqu'un véhicule était mis à disposition par le Comité pour assurer les délégations de ses élu(e)s, les Délégués avaient l'obligation de partir avec ce véhicule sinon, les frais de déplacements restaient à leur charge.

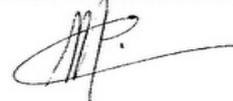
L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin vers 00h15

La prochaine réunion est fixée au vendredi 22 mars à 20h

Le Président du CD 31,
Michel Le Bot.



La Secrétaire Générale,
Marie-Madeleine CLAMENS.



Annexe I

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE GARONNE
EQUIPES A QUALIFIER AUX CHAMPIONNATS DE France ET DE REGION
Saison 2019

	Composition	Catégorie	CHAMPIONNAT REGIONAL		CHAMPIONNAT DE France			
			Eq à qualifier	Eq à encadrer	Eq à qualifier	Eq déjà qual par le France	Eq à encadrer	
1	TRIPLETTES	SM	4	4	5	1	6	
2	TRIPLETTES	SM Promo	3	3	2		2	
3	TRIPLETTES	SF	3	3	2		2	
4	TRIPLETTES	V	3	3	1		1	
5	TRIPLETTES	Min					0	
	TRIPLETTES	Cad					0	
	TRIPLETTES	Jun					0	
6	DOUBLETTES	Mixtes	3	3	2		2	
7	DOUBLETTES	SM	3	3	1		1	
8	DOUBLETTES	SF	4	4	2	1	3	
9	TETE A TETE	SF	4	4	1		1	
10	TETE A TETE	SM	3	3	1		1	
11	PROV TRIP	S	3	3	2		2	
12	PROV DOUB	S	3	3	2		2	
				36				23

1	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p>L'équipe championne de France triplettes promotion 2018 est qualifiée d'office au chpt de France 2019</p> <p style="text-align: center;">Les 4 équipes présentes en 1/2 finale sont qualifiées pour le France 2019 Les 4 perdants des 1/4 de finale jouent deux parties de barrage qualificatif au France 2019 (1 qualifié) Pour le championnat régional, voir annexe</p>
2	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p style="text-align: center;">Les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Les perdants des quarts de finales font deux parties de barrage pour le championnat régional Les deux équipes finalistes sont qualifiées au France 2019</p>
3	<p style="text-align: center;">Championnat à 32 équipes</p> <p style="text-align: center;">Les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Les perdants des quarts de finales font deux parties de barrage pour le championnat régional Les deux finalistes sont qualifiés pour le France 2019</p>

4	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p>Le finaliste et les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Le champion va au championnat de France 2019</p>
5	<p style="text-align: center;">Championnat open dans toutes les catégories</p> <p>Voir règlement Chpt Départemental des jeunes</p>
6	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p>Les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Les perdants des quarts de finales font deux parties de barrage pour le championnat régional Les deux équipes finalistes sont qualifiées au France 2019</p>
7	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p>Le finaliste et les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Le champion va au championnat de France 2019</p>
8	<p style="text-align: center;">Championnat à 32 équipes</p> <p style="text-align: center;">L'équipe vice-championne en 2018 est qualifiée d'office au France 2019</p> <p>Les deux finalistes vont au France 2019 Les 2 demi-finalistes sont qualifiés pour le championnat régional pour les autres équipes, voir annexe</p>
9	<p style="text-align: center;">Championnat à 32 équipes</p> <p>La championne Midi Pyrénées 2018 est qualifiée d'office au championnat régional La finaliste et les perdantes des demi-finales sont qualifiées pour le championnat régional La joueuse championne est qualifiée pour le France 2019</p>
10	<p style="text-align: center;">Championnat à 64 équipes</p> <p>Le finaliste et les perdants des demi-finales sont qualifiés pour le championnat régional Le joueur champion est qualifié pour le France 2019</p>
11	<p style="text-align: center;">Championnat open</p> <p>Les deux équipes finalistes sont qualifiées au France 2019 Les perdants des quarts de finales font deux parties de barrage pour le championnat régional Les deux équipes perdantes en demi-finales sont qualifiées pour le championnat régional</p>
12	<p style="text-align: center;">Championnat open</p> <p>Les deux équipes finalistes sont qualifiées au France 2019 Les perdants des quarts de finales font deux parties de barrage pour le championnat régional Les deux équipes perdantes en demi-finales sont qualifiées pour le championnat régional</p>

CHAMPIONNAT HAUTE-GARONNE 2019 TRIPLETTES SENIORS

Cas n° 1 :

L'équipe Faurel (2) et Bauer perd avant les 1/4 de finale

L'équipe Faurel est qualifiée d'office au championnat régional

Les 3 perdants des barrages des perdants des 1/4 de finale vont au championnat régional

Cas n° 2 :

L'équipe Faurel (2) et Bauer perd en 1/4 de finale et ne gagne pas les barrages pour aller au France

L'équipe Faurel est qualifiée d'office au championnat régional

Les 2 autres perdants des barrages des perdants des 1/4 de finale vont au championnat régional

L'équipe battue par Faurel en 1/8 va au championnat régional

Cas n° 3 : L'équipe Faurel (2) et Bauer va au France en étant demi-finalistes

L'équipe Faurel ne peut plus aller au championnat régional

Tous les perdants des barrages des perdants de 1/4 de finale vont au championnat régional

L'équipe battue par Faurel en 1/8 va au championnat régional

Cas n° 4 : L'équipe Faurel (2) et Bauer va au France en gagnant les barrages des perdants de 1/4

L'équipe Faurel ne peut plus aller au championnat régional

les 3 autres perdants des 1/4 de finale vont au championnat régional

L'équipe battue par Faurel en 1/8 va au championnat régional

CHAMPIONNAT HAUTE GARONNE 2019 DOUBLETTES FEMININES

Cas n° 1 : L'équipe Rathberger et Asprogitis perd avant les 1/4 de finale

L'équipe Rathberger est qualifiée d'office au championnat régional

Les perdantes des 1/4 de finale font deux parties de barrage pour désigner 1 équipe à qualifier au championnat régional

Cas n° 2 : L'équipe Rathberger et Asprogitis perd en 1/4 de finale

L'équipe Rathberger est qualifiée d'office au championnat régional

Les 1/2 finalistes vont au championnat régional

les 3 autres équipes perdantes des 1/4 de finale jouent entre elles pour désigner la 3° équipe à qualifier au championnat régional

Cas n° 3 : L'équipe Rathberger perd en 1/2 finale

L'équipe Rathberger est qualifiée d'office au championnat régional

L'autre équipe demi-finaliste va au championnat régional

les 4 équipes perdantes des 1/4 de finale font une partie de barrage pour désigner les 2 équipes à qualifier pour le championnat régional

Cas n° 4 : L'équipe Rathberger est en finale et va au France

L'équipe Rathberger ne peut plus aller au championnat régional

Les deux équipes perdantes des 1/2 finales vont au championnat régional

Les 4 équipes perdantes des 1/4 de finale font une partie de barrage pour désigner les 2 équipes à qualifier pour le championnat régional